



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 à 20H00

pour délibérer sur les points suivants :

Point ajouté à la demande du groupe ENSEMBLE.

SEANCE PUBLIQUE :

11. Charte de mixité sociale.

Nassogne, le 24 septembre 2015.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général, ff

Le Bourgmestre, ff

Yvette REUMONT

Marcel DAVID